

Table des matières

<i>Remerciements</i>	7
<i>Préface de Jean-Marie Moeglin</i>	9
<i>Introduction</i>	11

Première partie

LA GENÈSE

D'UN SIGNE DE JUSTICE URBAIN

<i>Introduction</i>	33
<i>Chapitre I</i>	
L'invention du pilori et de sa peine associée	35
Un nouveau mot pour une nouvelle institution	36
Un terreau fertile :	
les rituels d'humiliation publique antérieurs au pilori	37
Enquête lexicographique : des mots, une institution	41
Flandres, Artois, Picardie, Normandie :	
espaces et causes d'apparition du pilori	46
L'influence des mutations économiques et sociales du XII ^e siècle	47
Une marque de protection et de propriété du marché	48
Une institution au service de la « vengeance commune » des bourgeois?	51
Une distribution inégale des premiers piloris :	
des lenteurs de Flandre-Hainaut aux succès du Ponthieu	54
Des disparités d'implantation dans les grandes villes drapantes	55
La transmission de la charte d'Abbeville :	
des piloris de village pour armer les marchés locaux?	58
Conclusion	60

Chapitre II

Une diffusion qui adopte les circuits de l'« économie des marchés »	63
De l'Empire Plantagenêt aux bourgs marchands du Midi	64
<i>L'importation du pilori dans le Sud-Ouest par l'entremise de l'Empire Plantagenêt</i>	64
<i>Concurrences et complémentarités avec la course infamante (XIII^e siècle)</i>	66
<i>Rencontre et fusion avec le « pal », monument local d'accaparatation territoriale</i>	69
La percée organique de l'institution dans la France centrale	71
<i>Sur les routes des foires de Champagne</i>	72
<i>L'acclimatation au domaine royal, un transfert d'origine monarchique?</i>	74
<i>Le sillon rhodanien, une diffusion dense mais tardive</i>	76
Le xv ^e siècle, temps de consolidation de l'institution	79
<i>La propagation aux marges des routes commerciales</i>	79
<i>L'hégémonie du pilori sur les autres peines infamantes</i>	83
Conclusion	86

Chapitre III

Du poteau de marché au signe de haute justice	89
Incarner la hiérarchie des juridictions	90
<i>L'invention de l'échelle au XIII^e siècle</i>	90
<i>Un seul pilori par ville : les tâtonnements du droit</i>	92
<i>Le carcan, équipement carcéral mis au service du pilori</i>	95
<i>Le mouvement de monumentalisation</i>	96
Le contrôle du pilori, un enjeu des conflits de juridiction	99
<i>Planter son pilori : un acte d'appropriation du territoire</i>	100
<i>De la voie de paix à la voie de fait</i>	102
<i>S'entendre : les piloris négociés ou partagés</i>	104
Un lieu de la vie quotidienne	106
<i>Autour du pilori, un quartier ordinaire</i>	107
<i>L'appropriation du monument par ses usagers</i>	109
Conclusion	112

Deuxième partie
LA SCÈNE DU PILORI :

LES RESSORTS D'UN RITUEL D'HUMILIATION

<i>Introduction</i>	117
 <i>Chapitre IV</i>	
La mise en œuvre du rituel d'exposition	121
Un rituel en mouvement	122
<i>De la prison au pilori</i>	122
<i>La charrette : un mode de transport signifiant</i>	124
« Rassembler et informer le peuple »	127
Mettre en scène le corps du condamné	130
<i>Les colliers et coiffes évocateurs</i>	130
<i>Dénuder</i>	136
<i>Dégrader</i>	139
<i>Une plasticité hiérarchisée</i>	144
Les acteurs du rituel	145
<i>Les officiers de justice à l'interface entre justiciers et public</i>	146
<i>Bruits, paroles et gestes symboliques</i>	149
<i>Jets d'ordures licites et illicites</i>	154
Les émotions attendues des acteurs	156
<i>La honte punitive du condamné</i>	158
<i>Une refondation de la communauté par l'émotion</i>	160
Conclusion	164
 <i>Chapitre V</i>	
Un rituel adaptable aux besoins du justicier	167
La variabilité pénale de l'exposition	168
<i>Un cadre spatio-temporel à la flexibilité limitée</i>	168
<i>Une temporalité souple au service de la gradation pénale</i>	173
<i>Une sensibilité à l'individualisation pénale contrastée selon les juridictions</i>	177
Un lieu central de justice en construction	179
<i>Pilori et rituels de sanction des fraudes</i>	180
<i>Le monument de la décapitation?</i>	183
<i>La polarisation des autres supplices auprès du pilori</i>	186
Hybridations de formes rituelles entre l'exposition et d'autres supplices	191
<i>La souche commune des rituels de mise à mort et d'exposition</i>	191
<i>Exposition et corde au cou</i>	193
<i>L'exposition comme motif coutumier d'autres rituels judiciaires</i>	195
Conclusion	197

Troisième partie
LES USAGES PÉNAUX
DE L'EXPOSITION INFAMANTE

<i>Introduction</i>	201
 <i>Chapitre VI</i>	
La matrice primitive du pilori	205
La déstabilisation du champ social par le scandale	206
<i>Esclandre, offense et crime, des définitions poreuses</i>	207
<i>Le marché, espace privilégié du scandale</i>	209
Le mirage de la prévention du crime	211
« Donner tremeur et doute » aux criminels potentiels	212
<i>Promettre le pilori aux mauvaises gens</i>	213
<i>La fréquence d'occupation des piloris : l'exemplarité en question</i>	216
Punir la déloyauté et la tromperie	219
<i>Réprimer le larcin</i>	220
<i>Protéger la loyauté des transactions</i>	223
<i>Parjure et crimen falsi : scandale en cour de justice</i>	226
Amender l'injure infligée à la collectivité : l'usage réfléchissant du pilori	231
<i>Venger l'honneur communautaire</i>	232
<i>Venger l'honneur du roi pour restaurer le bien public</i>	233
Conclusion	237
 <i>Chapitre VII</i>	
L'appropriation de l'exposition par le droit royal	239
Le moment Saint Louis : l'entrée contingente de l'exposition dans la législation royale	240
La postérité de l'exposition pour blasphème dans la législation royale	243
<i>Copier le Saint Louis rêvé : des ordonnances gages de légitimité et de pureté (1329-1437)</i>	243
<i>L'érosion progressive de la place du pilori : vers un alignement des ordonnances sur la pratique judiciaire (1460-1510)</i>	246
<i>Une appropriation rétroactive des prescriptions royales par les justiciers locaux</i>	250
Le roi, un seigneur-type ? La série des ordonnances à portée locale	253
<i>Une répression des fraudes au service des confréries de métier parisiennes</i>	253
<i>Usages protéiformes de l'exposition dans la réglementation fluviale</i>	256
<i>Un outil répressif mobilisé pour surmonter les situations de crise économique</i>	258

Appliquer le droit royal : l'exposition au Parlement de Paris	262
<i>La part de l'exposition dans les arrêts de la chambre criminelle</i>	263
<i>Des pratiques indépendantes de toute source extérieure de droit</i>	266
<i>Des divergences avec les usages des autres cours volontairement entretenues</i>	268
Conclusion	271
 <i>Chapitre VIII</i>	
Jalons pour une sociographie des condamnés à l'exposition	273
Une écrasante majorité de gens ordinaires	274
<i>Des hommes et femmes installés</i>	274
<i>Travailleurs</i>	279
<i>Sociables et solidaires</i>	282
Des gens d'état aux crimes énormes	285
<i>Des clercs déshonorant l'Église</i>	286
<i>Des officiers sous surveillance</i>	289
<i>L'absence des nobles : trace de la concurrence de l'amende honorable</i>	292
Les « marginaux » au pilori : un usage pénal peu appliqué	295
<i>Une catégorie idéale et introuvable</i>	296
<i>De l'intersection entre récidive et marginalité</i>	300
Conclusion	303
 <i>Conclusion générale</i>	
<i>Sources et bibliographie</i>	313
<i>Table des tableaux</i>	333